



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 16 novembre 2023

Presse – Actualités

- [Union européenne : le nouvel accord de partenariat avec les 79 pays ACP sur les rails – Le Moci](#)
- [Chine et Etats-Unis à la recherche de nouveaux terrains d'entente sur le climat – La Tribune](#)
- [A l'ombre du duel entre Biden et Xi, les pays d'Asie Pacifique veulent plus de commerce et moins de géopolitique – Les Echos](#)
- [Emploi : le taux de chômage progresse en France, pénalisé par le ralentissement de l'économie mondiale – La Tribune](#)
- [La Cnil rappelle à l'ordre deux ministères après un message aux fonctionnaires sur la réforme des retraites – France Inter](#)
- [Lutte contre la fraude fiscale : les critiques de la Cour des comptes - Challenges](#)

ARTICLES DE PRESSE

Union européenne : le nouvel accord de partenariat avec les 79 pays ACP sur les rails – Le Moci

Les entreprises européennes l'attendaient depuis cinq ans. L'accord dit de Samoa, nom du nouvel accord de partenariat global qui va régir les relations de l'Union européenne (UE) et ses États membres avec les pays membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), a été signé le 15 novembre au Samoa par l'UE et ses membres. Succédant à l'accord de Cotonou et de portée plus globale, il couvre des thèmes variés tels que le développement et la croissance durables (dont l'investissement et le commerce des biens et services), les droits de l'homme, la paix et la sécurité... Revue de détail.

Entre l'accord général et ses annexes, le document est volumineux : 403 pages ! Mais l'enjeu est à sa mesure : servir de **cadre juridique pour les 20 prochaines années** aux relations entre l'UE et ses 27 États membres d'une part, et l'OEACP et ses 79 pays membres – la moitié de l'ONU !

Qu'elles soient investies, importatrices, exportatrices, **les entreprises européennes opérant dans ces marchés sont directement concernées** par ce vaste accord de partenariat.

Un socle commun, des accords régionaux

Il aura donc fallu cinq ans de négociations -entamées en 2018 – pour aboutir à cette **modernisation du cadre juridique** des relations entre les deux blocs. La dénomination de l'accord – « **accord de Samoa** » – a été arrêtée lors de la 46ème session du conseil des ministres ACP-UE, qui s'est tenue au Samoa, juste avant la cérémonie de signature le 15 novembre. Il succède à l'accord de Cotonou de 2000. Dans ses grandes lignes, le nouvel accord établit des **principes communs** et couvre les **domaines prioritaires** suivants :

- Droits de l'homme, démocratie et gouvernance.
- Paix et sécurité.
- Développement humain et social.

- Croissance et développement économiques inclusifs et durables.
- Durabilité environnementale et changement climatique.
- Migrations et mobilité.

L'accord comporte un **socle commun** applicable à l'ensemble des parties, combiné à trois **protocoles régionaux** pour l'**Afrique**, les **Caraïbes** et le **Pacifique**, l'accent étant mis sur les besoins spécifiques de chaque région. Dans le socle commun, on note qu'est réaffirmé l'**engagement dans les ODD** (Objectifs de développement durable), la **lutte contre le changement climatique** et la préservation de la biodiversité, le respect des **normes sociales environnementales et de gouvernance**.

Un chapitre économique et commerciale ambitieux

C'est dans la **Partie II, titre IV « Croissance et développements économiques inclusifs et durables »** (p. 67 du document) que l'on trouve les dispositions générales relatives **au commerce et à l'investissement** qui intéressera plus particulièrement les entreprises. On y retient les **préoccupations ESG (environnement, social, gouvernance)**, mais aussi la promotion de l'**industrialisation** des pays partenaires.

L'article 40 affirme ainsi la **reconnaissance du rôle du secteur privé** et la promotion d'un dialogue public-privé. **L'article 41** promeut « *les pratiques de responsabilité sociales des entreprises (RSE) et la conduite responsable des entreprises (CRE)* ».

L'article 44 affirme l'engagement de renforcer « *la coopération dans le domaine de la transformation économique, en ce compris l'industrialisation* » et de promouvoir « *la transition d'une dépendance à l'égard des produits de base vers des économies diversifiées, ainsi que la valorisation des ressources naturelles, la création de valeur et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.* »

L'article 49 est consacré à la coopération commerciale et introduit une sorte d'**équilibre entre le respect des critères ESG et le maintien d'un commerce ouvert** : « *les parties encouragent, dans leurs relations commerciales, un degré élevé de protection de l'environnement, de protection sociale et de protection des travailleurs...* » mais elles « *conviennent en outre que les mesures environnementales et sociales ne doivent pas être utilisées à des fins protectionnistes.* »

Il promet aussi une **ouverture pour les biens contribuant à la réduction des émissions** : « *Les parties promeuvent le commerce des produits issus de la gestion durable, la conservation et l'utilisation efficace des ressources naturelles. Les parties coopèrent aussi pour promouvoir les échanges de biens et de services présentant un intérêt particulier pour l'atténuation du changement climatique, y compris les produits manufacturés et remanufacturés à faibles émissions de carbone, l'énergie renouvelable, ainsi que les produits et services économes en énergie, de même que les investissements dans ces biens et services, conformément à leurs engagements internationaux.* »

L'**article 50** affirme trois piliers sur lesquels s'appuiera la mise en œuvre de l'accord de Samoa : les **acquis** du précédent accord de Cotonou (cela concerne notamment la réduction des barrières douanières), le respect des **règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** et les **accords de partenariat économique (APE)** bilatéraux entre l'UE et les membres de l'OEACP.

Enfin, on note que l'**article 51** concerne le soutien au développement du **commerce des services** tandis que l'**article 52** aborde les **questions de normes** : coopération pour lever les obstacles non tarifaires aux échanges, renforcement de la coopération en matière de normalisation et de certification des marchandises, reconnaissance de la légitimité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), reconnaissance de la protection des droits de propriété intellectuelle.

Entrée en vigueur partielle dès le 1er janvier prochain

Prochaine étape : l'accord s'appliquera provisoirement à partir du 1er janvier 2024. Il entrera pleinement en vigueur après approbation du Parlement européen et ratification par les parties, c'est-à-dire tous les États membres de l'UE et au moins deux tiers des États membres de l'OEACP.

Les entreprises ayant des investissements ou des courants d'affaires avec cette vaste zone ACP doivent sans tarder s'y pencher.

Christine Gilguy

* * *

Chine et Etats-Unis à la recherche de nouveaux terrains d'entente sur le climat – La Tribune

La Chine et les Etats-Unis ont annoncé ce mercredi le lancement d'un groupe de travail commun sur le climat, les deux pays renforçant leur coordination à quelques heures d'un entretien entre leurs dirigeants à San Francisco. Une entente entre les deux puissances les plus émettrices dans le monde en CO2 est souvent perçue comme cruciale pour donner une impulsion aux négociations sur le climat.



Selon un porte-parole de la Maison Blanche, les présidents chinois et américain « se connaissent très bien et depuis longtemps, ils peuvent être francs et directs l'un avec l'autre » (Ici à Bali, lors d'un G20, en novembre 2022). (Crédits : KEVIN LAMARQUE)

Chine et Etats-Unis partagent au moins un sujet de préoccupation, celui de la question climatique. Un domaine dans lequel ils trouvent régulièrement des terrains d'entente. Des discussions entre les émissaires chinois et américain pour le climat, Xie Zhenhua et John Kerry, ont ainsi été organisées du 4 au 7 novembre en Californie, aux Etats-Unis.

Le nouveau groupe de travail annoncé ce mercredi se concentrera sur « *la transition énergétique, le méthane, l'économie circulaire et l'efficacité des ressources, les provinces/Etats et villes à faible émission de carbone et durables, et la déforestation* », ont indiqué dans une déclaration commune les médias d'Etat chinois et le département d'Etat américain. Les membres du groupe mèneront « *un dialogue et une coopération afin d'accélérer les actions concrètes en faveur du climat* », selon le texte.

« Relever l'un des plus grands défis de notre époque »

Les deux parties sont convenues de « *travailler ensemble et avec d'autres parties* » pour « *relever l'un des plus grands défis de notre époque pour les générations*

actuelles et futures de l'humanité », d'après leur déclaration. Ils relanceront également « *les dialogues bilatéraux sur les politiques et les stratégies énergétiques* » et « *approfondiront les échanges politiques sur les solutions d'économie d'énergie et de réduction des émissions de carbone* ».

Dans leur déclaration commune, les deux parties ont également convenu de « *développer leurs actions/objectifs respectifs de réduction du méthane* », qui seront inclus dans leurs plans de réduction des émissions à l'horizon 2035 - connus sous le nom de « *contributions déterminées au niveau national* » (CDN).

Ils se sont par ailleurs réengagés à respecter les objectifs de l'accord de Paris de 2015 sur le climat, à savoir maintenir le réchauffement de la planète « *bien en deçà* » de 2°C et poursuivre leurs efforts pour limiter l'augmentation à 1,5°. L'entente des deux pays, alors que l'année 2023 devrait être la plus chaude jamais enregistrée dans l'histoire de l'humanité, est souvent perçue comme cruciale pour donner une impulsion aux négociations sur le climat.

Une rencontre entre Joe Biden et Xi Jinping pour apaiser

Par ailleurs, interrogé sur sa rencontre avec Xi Jinping qui doit se tenir ce mercredi à San Francisco, Joe Biden a déclaré mardi qu'elle était surtout l'occasion de garder sous contrôle une relation bilatérale encore tendue. « *Nous n'essayons pas de nous découpler de la Chine* », a assuré le président américain, pour qui l'objectif est « *d'être capables de prendre le téléphone et de se parler s'il y a une crise* ».

Le locataire de la Maison Blanche a toutefois estimé que la Chine de Xi Jinping avait de « *vrais problèmes* » face au « *rétablissement du leadership américain* ». « *Nous nous opposons à une définition des relations sino-américaines en termes de concurrence* », a répété de son côté une porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Pékin appelant régulièrement Washington à la coopération plutôt qu'à l'affrontement.

Joe Biden est arrivé à ces grands rendez-vous diplomatiques avec « *le vent dans le dos* », selon un porte-parole de la Maison Blanche, John Kirby. Les présidents chinois et américain « *se connaissent très bien et depuis longtemps, ils peuvent être francs et directs l'un avec l'autre* », a-t-il ajouté.

Joe Biden « *veut s'assurer que nous gérons cette relation bilatérale de la plus haute importance de la manière la plus responsable possible* », a-t-il encore commenté. Le ministère chinois des Affaires étrangères est pour sa part resté vague, promettant un « *dialogue approfondi* » sur « *les questions essentielles concernant la paix et le développement dans le monde* ».

Si les problèmes de fond ne sont pas réglés, en particulier en ce qui concerne Taiwan, le ton s'est un peu radouci depuis l'été et les contacts diplomatiques ont repris, en particulier pour préparer le face-à-face de jeudi.

(Avec AFP)

A l'ombre du duel entre Biden et Xi, les pays d'Asie Pacifique veulent plus de commerce et moins de géopolitique – Les Echos

La poussée des tensions entre Pékin et Washington commence à affecter le dynamisme de l'activité économique dans les pays de l'Apec. La croissance de la zone va baisser en 2024. Les Etats-Unis rechignent à valider un pacte commercial qui rassurerait ses partenaires dans la région.

Si tous les gouvernements de la région Asie-Pacifique se félicitent de [la rencontre ce mercredi à San Francisco entre Joe Biden et Xi Jinping](#), peu l'estiment susceptible d'apaiser les tensions géopolitiques qui pèsent sur la croissance de la région.

Ensemble, les 21 nations de l'Apec, qui abritent 3 milliards d'habitants sur le pourtour du Pacifique et génèrent plus de 60 % de l'activité économique mondiale, anticipent un ralentissement de leur croissance. « L'Apec marche sur la corde raide dans un contexte de risques négatifs », prévient Carlos Kuriyama, l'un des économistes de l'organisation. « Après avoir crû de 3,3 % cette année, la progression du PIB pourrait n'être que de 2,8 % en 2024 et dans les années suivantes », précise l'expert, également directeur de la Policy Unit. L'an prochain, la croissance dans la zone sera ainsi inférieure à celle mesurée dans le reste du monde.

Une fragmentation géoéconomique

Pour expliquer ce refroidissement, l'analyste pointe l'inflation toujours forte, des taux d'intérêt élevés et des bouleversements agricoles liés au changement climatique. Mais il s'inquiète surtout des effets négatifs des tensions géopolitiques dans la zone, particulièrement de la dégradation des relations entre Washington et Pékin. « Une stabilisation entre les Etats-Unis et la Chine serait vécue comme une situation gagnante - gagnante par tous dans la région », souffle Carlos Kuriyama, qui redoute une multiplication des barrières commerciales et une fragmentation géoéconomique.

Pour l'instant, les échanges commerciaux directs entre la Chine et les Etats-Unis restent élevés malgré la mise en place de restrictions aux exportations de technologies sensibles, notamment dans les semi-conducteurs. « Ces échanges ont même atteint un niveau record en 2022 », note l'expert. « Mais sur le premier trimestre de 2023, le commerce de marchandises a baissé, en valeur comme en volume, au sein de l'Apec », insiste-t-il.

Pour relancer cette activité commerciale et réduire leur dépendance à la Chine, les capitales asiatiques pressent Washington de leur offrir un cadre commercial plus avantageux. Mais les Etats-Unis rechignent toujours à valider la création d'une grande zone de libre-échange avec ses partenaires asiatiques déjà liés, eux, par le Partenariat transpacifique qu'avait refusé de rejoindre Donald Trump.

Washington hésite

Pour rassurer ses partenaires et mettre en scène son engagement économique en Asie, l'administration Biden a proposé, l'an dernier, la création d'un nouveau pacte assez peu ambitieux, baptisé « [Cadre économique pour l'Indo-Pacifique](#) » (Ipef). Il ne promet aucun accès privilégié au marché américain mais plutôt la mise en commun d'un ensemble de normes (environnement, droit du travail, lutte contre la corruption...) susceptibles de faciliter les échanges entre les Etats-Unis et treize autres nations (Australie, Brunei, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande et Vietnam).

Mais les tractations patinent. « Des progrès significatifs ont été accomplis, mais il semble qu'ils ne soient pas suffisants et qu'il faille poursuivre les travaux », a reconnu, lundi soir, la secrétaire américaine au Trésor, Janet Yellen, à l'issue d'une rencontre avec les ministres des Finances de l'Apec. « Sur les questions commerciales, cet Ipef ne produira presque rien, tout juste quelques progrès mineurs sur des sujets tels que la facilitation des douanes », regrette, dans sa dernière analyse pour le Nikkei Asia, l'ancien diplomate américain Kurt Tong, aujourd'hui partenaire de la firme The Asia Group. « Les Etats-Unis risquent de ne plus être en phase avec les priorités de l'Apec », regrette l'expert.

Yann Rousseau (Correspondant à Tokyo)

* * *

Emploi : le taux de chômage progresse en France, pénalisé par le ralentissement de l'économie mondiale – La Tribune

Le taux de chômage a enregistré une hausse au troisième trimestre, à 7,4% de la population active en France (hors Mayotte), contre 7,2 au deuxième trimestre, selon les chiffres publiés ce mercredi par l'Insee.



Le ministre du Travail affirme rester « mobilisé » face à cette augmentation du taux de chômage qu'il espère « ponctuelle ». (Crédits : Reuters)

Mauvaise surprise sur le front de l'emploi. Selon l'Insee, le taux de chômage a enregistré une hausse au troisième trimestre, à 7,4% de la population active en France (hors Mayotte), contre 7,2 au deuxième trimestre, selon l'Insee ce mercredi 15 novembre.

Avec cette hausse de 0,2% sur un an, le taux de chômage retrouve ainsi son niveau du deuxième trimestre 2022, mais reste nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-3,1 points), a précisé l'institut.

Sur le trimestre, il augmente de 0,7 point pour les 15-24 ans, à 17,6%, presque à son niveau d'un an auparavant (-0,1 point). Pour les 25-49 ans, il augmente de 0,2 point sur le trimestre et de 0,3 point sur un an, à 6,7%. Enfin, pour les 50 ans ou plus, le taux de chômage est stable sur le trimestre et sur un an, à 5,1%.

64.000 chômeurs de plus

En outre, le nombre de chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT), a progressé de 64.000 à 2,3 millions de personnes, relève dans un communiqué l'Institut national de la statistique et des études économiques. Quant au taux de chômage de longue durée (au moins un an), il est également stable sur le trimestre, à 1,8% de la population active.

Enfin, le « halo autour du chômage », soit les personnes désirant retourner sur le marché de l'emploi mais qui ne sont pas considérées comme chômeuses par le BIT (chercher effectivement un emploi et être disponible pour en prendre un), augmente, lui, « légèrement » sur le trimestre (+39.000) et nettement sur un an (+164.000), selon l'Insee. Deux millions de personnes sont concernées.

« On pouvait s'attendre à une telle hausse compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale », a aussitôt affirmé le ministre du Travail Olivier Dussopt dans un message transmis à la presse, affirmant rester « mobilisé » face à cette

augmentation qu'il espère « *ponctuelle* ». Pour rappel, le taux de chômage était resté quasiment stable au deuxième trimestre, à 7,2% de la population active en France (hors Mayotte) contre 7,1% au premier trimestre.

Une hausse qui était attendue

L'Insee avait déjà prévenu mi-octobre que le taux de chômage en France devrait enregistrer une « *légère hausse* » au second semestre à 7,3%. « *Au second semestre 2023, le taux de chômage se relèverait (..) légèrement, à 7,3 % de la population active, après s'être situé depuis près d'un an autour de 7,1-7,2%, soit son niveau le plus bas depuis 1982* », avait écrit l'Institut, en rappelant que cela ne tient pas compte de la « *baisse en trompe-l'œil* », pendant le premier confinement de 2020.

De son côté, la Banque de France estime que le chômage devrait remonter progressivement jusqu'à 7,8% en 2025, restant toutefois en deçà de son niveau pré-Covid. « *Atteindre le plein emploi, c'est-à-dire passer de 7% à moins de 5% de chômage, ne peut être immédiat en raison du ralentissement actuel. Mais c'est réaliste d'ici quelques années* », estimait son gouverneur, François Villeroy de Galhau, mi-septembre.

Côté salaires, l'Insee a pu souligner que « *malgré le ralentissement récent des prix à la consommation, le salaire moyen par tête (SMPT) continuerait d'évoluer à un rythme soutenu, compte tenu de la prise en compte de l'inflation passée dans les renégociations salariales et du versement, surtout en fin d'année, de la prime de partage de la valeur.* »

L'emploi salarié du privé tient le cap

Du côté de l'emploi salarié du secteur privé, l'Insee avait indiqué début novembre qu'il était « *quasi-stable* » au troisième trimestre, avec la destruction de seulement 17.700 postes (-0,1%). Il s'agit du deuxième trimestre de quasi-stabilité (+0,1% au trimestre précédent), après plusieurs en nette augmentation en 2021 et 2022. L'emploi salarié privé excède de 0,7% son niveau d'un an auparavant (soit 138.800 emplois supplémentaires) et celui d'avant la crise sanitaire (fin 2019) de 6,0% (+1,2 million d'emplois).

L'[intérim](#), boussole du marché de l'emploi, baisse pour le troisième trimestre consécutif. Ce secteur baisse de 1,9% (-15.300 emplois), après -0,5 % au deuxième trimestre (soit 4.300 emplois en moins) et -2,5 % au premier trimestre (-20.400 emplois). L'emploi intérimaire est légèrement au-dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire (-0,5%).

Croissance française en berne

Début novembre, l'Insee a aussi confirmé le ralentissement de la croissance française, à 0,1%, contre +0,6% au deuxième trimestre. L'exécutif n'a pas tardé à réagir à ce mauvais chiffre. Bruno Le Maire a ainsi salué une économie française qui « *se tient* » au troisième trimestre. Assurant avoir « *tenu ses objectifs de croissance pour 2023* », le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a estimé cette

semaine que le recul de l'[inflation](#) devrait permettre au gouvernement d'atteindre également ses objectifs en 2024, compris pour le moment dans une fourchette de 1,4 à 1,6%.

(Avec AFP)

* * *

La Cnil rappelle à l'ordre deux ministères après un message aux fonctionnaires sur la réforme des retraites – France Inter



L'e-mail contenait un lien vers un message vidéo de Stanislas Guerini. -
Capture d'écran

Pour la Commission nationale de l'informatique et des libertés, les ministères de la Fonction publique et celui de l'Économie et des Finances n'avaient pas à utiliser les e-mails des agents publics pour communiquer sur le projet de réforme des retraites.

Ils n'auraient pas dû envoyer cet e-mail. La Cnil, gendarme des données numériques et personnelles en France, a rappelé à l'ordre mardi deux ministères du gouvernement pour un e-mail envoyé à plus de 2,3 millions d'agents publics de l'État (en poste ou non) pour les informer sur la réforme des retraites. Ce courrier, expédié le 29 janvier 2023 par l'adresse "ne-pas-repondre@dgif.finances.gouv.fr", intitulé "Message de Stanislas Guerini aux agents de la Fonction publique", contenait un lien vers une vidéo explicative de ce dernier d'une durée de six minutes et au titre identique, ainsi qu'un autre lien vers un document titré "Pour nos retraites : un projet de justice, d'équilibre et de progrès".

Selon l'instance, cet e-mail et son contenu et la teneur générale du message "ne correspondent pas à une communication entre des agents publics et leur

administration". La démarche en question "relève d'une action de communication politique de la part de l'un des ministres porteurs de ladite réforme". En effet, au moment où le message est adressé, le projet vient seulement d'être présenté par la Première ministre et la vidéo n'indique pas explicitement que le projet doit encore être examiné et voté par le Parlement.

E-mails privés

Dès la réception de cet e-mail, plusieurs syndicats (CGT, FO, Unsa) s'était indignés de cet usage *"illégal"* des données privées des agents publics. Plus de neuf mois après la saisine des organisations et la réception de 1.590 plaintes, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a donc effectué un *"rappel à l'ordre"* auprès des deux ministères concernés, celui de la Transformation et de la Fonction publiques et celui de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

La délibération de la Cnil confirme que c'est bien une utilisation détournée du fichier d'utilisateur de l'ENSAP (Espace numérique sécurisé des agents publics de l'État) et des adresses de connexion, parfois privées, collectées pour cet outil qui est en cause. Ce service est initialement prévu pour la consultation des bulletins de paie ou de pension, attestations fiscales et comptes individuels de retraite, outil de *"communication entre l'agent et l'administration"*.

Des évolutions à venir

Les ministères, qui ont toujours affirmé que cet envoi était légal, se sont défendus auprès de la Cnil, avançant que cet e-mail relevait simplement du droit à l'information sur les retraites, *"les axes spécifiques"* concernant les fonctionnaires *"et l'impact très concret pouvant en résulter pour eux"*. Argument irrecevable, pour la Cnil, pour qui le message ministériel allait bien au-delà et *"visait à convaincre du bien-fondé du projet de réforme des retraites, laquelle n'était pas encore votée"*.

"Un recensement des coordonnées des usagers s'étant manifestés pour ne plus recevoir d'informations de la part de l'ENSAP a été effectué afin qu'ils soient exclus d'éventuelles communications futures. Par ailleurs, une évolution de l'interface ENSAP, prévue à échéance de décembre 2023, permettra aux usagers de directement refuser la réception de courriels d'information", peut-on lire dans la délibération.

* * *

Lutte contre la fraude fiscale : les critiques de la Cour des comptes - Challenges

Tout en soulignant les progrès technologiques dans la détection des fraudeurs, un rapport, publié aujourd'hui, pointe l'absence d'indicateurs fiables de l'efficacité du fisc et le manque de stratégie claire des pouvoirs publics.



Résidences avec piscines, à Truchtersheim, dans le Bas-Rhin.
CAPTURE GOOGLE MAPS

Un petit matraquage médiatique. Au mois de mai dernier, Gabriel Attal, ministre délégué au Budget, faisait feu de tout bois pour vanter les mérites de son grand plan de lutte contre la fraude fiscale (et sociale), décliné en 35 mesures. Un plan qui faisait suite à la loi de son prédécesseur Gérard Darmanin, visant également à durcir le ton face aux contribuables indéclicats. Depuis, le jeune ministre a été promu à l'Éducation et son plan a été repris plus discrètement par son successeur Thomas Cazenave. Mais il suscite un certain scepticisme de la part de la Cour des comptes. Dans un rapport, publié aujourd'hui, sur la détection de la fraude des particuliers, elle critique l'absence de stratégie claire des pouvoirs publics.

Dans un précédent rapport de 2019, la Cour des comptes déplorait que le contrôle fiscal ne soit pas suffisamment ciblé, sur fond de résultats financiers en baisse. La détection de la fraude des particuliers s'est longtemps appuyée surtout sur le contrôle des « dossiers à forts enjeux » (les contribuables plus riches) et, pour le reste, sur les indices récoltés par les services locaux du fisc. Une stratégie exigeante en moyens humains sans être garante d'une efficacité maximale. Depuis 2017, sur fonds de réduction des effectifs, le fisc a décidé de s'appuyer davantage sur le recueil et l'analyse des données, en utilisant les nouvelles méthodes de détection issues de l'intelligence artificielle et des algorithmes. Le dispositif le plus connu est le « foncier innovant », qui permet de repérer les constructions non déclarées, notamment les piscines, à partir des photos aériennes du territoire.

L'IA à la rescousse

La Cour estime certes que ces évolutions ont été positives et ont probablement permis des gains de productivité et d'efficacité. La petite équipe en charge du « *data mining* », l'analyse des données de masse, est déjà à l'origine de 30 % des contrôles programmés, avec un taux de « pertinence » en progression constante. En 2021, 63,9 % des dossiers concernant l'impôt sur le revenu, ayant donné lieu à un contrôle sur pièces, ont ainsi débouché sur un rappel. Les taux sont plus faibles pour l'Impôt sur la fortune immobilière (34,1 %) et les droits de mutation et de succession (28,4 %). Globalement, la pertinence des contrôles issus du *data mining* est légèrement supérieure à celle issue des méthodes traditionnelles, en mobilisant moins d'agents.

Pour autant, la Cour peine à évaluer précisément les bienfaits de cette stratégie. Les sommes réclamées par le fisc aux fraudeurs ont certes remonté pour atteindre 14,6 milliards d'euros en 2022. Mais elles ne font que retrouver le niveau atteint en 2012 et 2013, même si ces résultats ont été obtenus avec un nombre de contrôles moins important. Par ailleurs, ces montants ne peuvent pas être appréciés au regard du niveau de fraude globale puisque la France est toujours à la traîne sur ses voisins en matière de chiffrage de la fraude.

Une performance mal mesurée

Enfin, les magistrats pointent l'absence d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de ces nouveaux outils et méthodes de détection. Les chiffres du fisc ne permettent pas de faire le lien entre les modalités de ciblage, les raisons des contrôles et leurs résultats. La faute au manque de connexion entre les nombreuses applications informatiques utilisées par Bercy. Le ministère a lancé tardivement un projet d'outil unifié de pilotage. Sa mise en service, prévue initialement pour 2022, est désormais attendue pour 2024-2025, tandis que son coût a dérapé, passant de 36 à 103,2 millions d'euros en six ans !

Au-delà des résultats, la Cour regrette que ces nouveaux outils aient été mis en place au gré des opportunités politiques et technologiques, sans s'insérer dans une stratégie d'ensemble bien définie. Selon les magistrats, le plan Attal ne contribue pas à clarifier cette stratégie voire même participe à l'obscurcir : « Il prévoit par exemple un renforcement des effectifs du contrôle fiscal alors que la stratégie technologique antérieure a permis des gains d'efficacité, ou cible les plus gros contribuables comme s'il revenait au contrôle triennal systématique des dossiers à forts enjeux, alors que celui-ci a été abandonné, au profit d'une programmation plus pertinente inspirée par le traitement des données. »

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin [adhesion-2023.pdf](#) (sprim-fo.org) accompagné du paiement correspondant.